

# PREMIÈRE PROMOTION DU DIPLOME D'UNIVERSITE DE L'ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DU DROIT SOCIAL MONÉGASQUE

Notre cahier juridique donne la parole à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque qui vient de clôturer la première promotion du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, autorisé par arrêté ministériel n°2014-721, et de remettre, le 30 juin dernier, lors d'une Cérémonie officielle qui a eu lieu dans la salle d'audience du Conseil d'Etat, les diplômes aux étudiants ayant passé les épreuves écrites et orales avec succès.

Comme énoncé dans le cahier juridique du MBN n° 51, l'Association a été constituée en 2013 conformément aux dispositions légales et réglementaires. Son objet réside dans la préparation, l'organisation et la diffusion d'un enseignement, y compris la formation professionnelle continue, en droit social monégasque. L'Association a créé et gère le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, en partenariat avec l'Université de Montpellier.



## Les objectifs et les résultats du diplôme : interview de Sophie Bonhomme

Sophie Bonhomme, qui rédige le cahier juridique du MBN, a participé à la création et au développement du Diplôme d'Université et est chargée d'une partie de son enseignement, rappelle qu'il a été mis en place par l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque et qu'il est né d'une réflexion entre la FEDEM, Maître Jacques Barthélémy et l'Université de Montpellier.

Le Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque (D.U.) a reçu un avis favorable du Cabinet Princier, puis du Gouvernement Princier, après que le Comité de l'Education Nationale se soit prononcé favorablement, compte tenu de son intérêt pour les entreprises de la Principauté.

L'objectif essentiel du D.U. est de faire connaître le droit social monégasque sous sa double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale, eu égard à l'absence de codification des textes et à l'inexistence d'un stockage rationnel, ce qui nuit à la recherche et à l'utilisation de l'information.

Rapprocher la norme sociale de son utilisateur est un besoin fondamental. Pour autant, on constate que le droit du travail est souvent mal connu, voire méconnu. Or, l'effectivité de la norme passe par sa parfaite connaissance de la part des usagers.

Ce diplôme a rassemblé des intervenants de grande qualité, ayant fait preuve d'une importante disponibilité pour enseigner le droit social à 15 étudiants venant, pour la plupart, du monde de l'entreprise, essentiellement des Responsables des Ressources Humaines.

Tous les sujets majeurs ont été abordés au sein de modules d'enseignement puis débattus avec les élèves avec comme objectif, d'une part, de les sensibiliser à l'existence de textes fondamentaux qui régissent en Principauté les relations de travail et, d'autre part, de leur permettre d'acquérir la nécessaire compréhension, la maîtrise et les réflexes majeurs indispensables à la résolution de cas pratiques.

Les enseignants ont fait œuvre de pédagogie en établissant une véritable relation humaine avec les étudiants et en privilégiant l'échange social.

Le bilan est positif car nos étudiants ont maintenant une vision élargie du droit social monégasque et non plus une simple vision essentiellement liée à un ensemble de règles établissant des contraintes et des sanctions.

Le droit du travail c'est beaucoup plus que cela, car ses règles sont destinées à régir les rapports humains.

Enfin, ils sont maintenant conscients de l'existence à Monaco d'un droit social qui se distingue par son originalité et qui n'a pas la même portée que dans d'autres pays voisins.

Nos étudiants ont désormais la possibilité de mettre en pratique, au sein des entreprises, les connaissances acquises. Ils auront également l'opportunité de transmettre ce savoir aux autres pour améliorer les relations dans l'entreprise et l'avenir de celle-ci.

Je suis très fière aujourd'hui d'avoir œuvré avec d'autres à l'enseignement du droit social monégasque, que je pratique depuis de nombreuses années, d'avoir fait découvrir aux étudiants les facettes de ce droit, et de leur avoir permis de se repérer de manière structurée dans un environnement juridique singulier. Cette expérience nouvelle m'a appris que l'enseignement est une véritable relation humaine basée sur l'échange.

J'aimerais prononcer mon propre témoignage de reconnaissance envers les intervenants qui ont consacré du temps à enseigner le droit avec rigueur et engagement, aux étudiants de cette promotion qui m'ont permis d'apprendre d'eux, et bien-entendu à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque et à la FEDEM qui m'ont fait confiance.

## QUELQUES TÉMOIGNAGES D'INTERVENANTS

*Quelques intervenants et acteurs du Diplôme d'Université ont accepté de témoigner pour tirer un bilan, expliquer quelle a été leur contribution, et de livrer leurs attentes pour la prochaine promotion.*



### André Garino, Expert-Comptable, Syndic administrateur judiciaire (Monaco)

Mon intervention m'a permis d'aborder les principes de la protection du salaire et des salariés dans le cadre des procédures collectives.

La formation de droit social monégasque est indispensable car, en ma qualité d'Expert-Comptable en relation permanente avec des DRH et des chefs d'entreprises, j'ai constaté une forte demande de la part de ces intervenants. J'ai toujours été favorable à ce qu'il y ait une formation orientée sur les spécificités monégasques en droit social et en droit des affaires et dédiée aux responsables qui s'intègrent dans la vie économique de la Principauté.



### Jean-Jacques Campana, Directeur des Caisses Sociales de Monaco. Intervenant dans le module : "L'assurance vieillesse"

**Comment se sont déroulés les cours ? Que reprenez-vous de votre expérience ?**

Ma présentation de la législation de la Caisse Autonome des Retraites et de ses principes de fonctionnement s'est déroulée devant un auditoire attentif, la retraite étant un thème important de RH et les questions qui m'ont été posées étaient pour la plupart d'ordre pratique, ce qui cadre parfaitement avec l'objectif opérationnel de cette formation. Cela étant nous avons pu également aborder des aspects plus théoriques et notamment analyser les modifications du pilotage du régime induites par la réforme de 2012, ainsi que les effets positifs de cette évolution sur l'équilibre technique de la CAR.

**Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?**

J'espère avoir contribué à améliorer la compréhension de mécanismes qui ne sont pas immédiatement perceptibles à des non praticiens. En revanche j'ai pu constater, au travers des questions posées, une connaissance établie des règles d'ouverture au droit ou de calcul des droits. C'est-à-dire de celles qui ont sans doute le plus d'utilité dans les entreprises pour aider les collaborateurs à planifier leur retraite.

**Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?**

Je pense que c'est aux participants qu'il faut poser cette question, pour déterminer si le contenu de la formation a répondu à leur attente, sachant que pour partie il s'agit d'une revue de règles techniques pouvant rapidement devenir rébarbative, même si l'on essaie d'apporter un éclairage sur les principes qui les sous-tendent.

**Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?**

Il pourrait être intéressant de faire remplir par les participants un formulaire d'évaluation de la formation dispensée, de façon précisément à pouvoir l'ajuster par rapport aux centres d'intérêt professionnels des futurs diplômés.

Par ailleurs, une préparation des participants, qui pourrait notamment prendre la forme d'interview des personnes chargées dans l'entreprise de gérer les thèmes ou problématiques abordés, serait vraisemblablement de nature à enrichir les échanges avec les différents intervenants.

### En savoir plus :

Cette formation en droit social monégasque était réservée aux étudiants de niveau Bac +4 et aux actifs disposant de 5 ans d'expérience professionnelle en Principauté. Elle a délivré un Diplôme d'Université en Droit Social Monégasque de l'Université de Montpellier. Son coût, validé avec la Direction de l'Education Nationale, était de 600 € pour les étudiants en formation initiale et de 3 300 € pour les stagiaires en formation continue.

### Les thèmes abordés :

L'enseignement, organisé en 120 heures de cours, a couvert l'ensemble du droit social monégasque :

- Les sources du droit monégasque
- Emploi et formation professionnelle
- Le contrat de travail
- La rupture du contrat de travail
- Les rémunérations
- Le pouvoir réglementaire de l'employeur
- Les conditions de travail
- La collectivité du personnel
- La protection sociale
- Législation monégasque en matière de protection des données nominatives
- Le contentieux



### Philippe Botto,

Directeur Adjoint des  
Caisses Sociales de Monaco  
Intervenant dans le module  
"Les prestations familiales ou à  
caractère familial"

#### Comment se sont déroulés les cours ? Que retenez-vous de votre expérience ?

Compte tenu des nombreux volets du thème consacré aux prestations familiales et à caractère familial, le cours s'est déroulé sur un rythme soutenu pour respecter le temps imparti. L'intérêt était de retranscrire l'essentiel de l'approche juridique du domaine à la lumière de mon expérience professionnelle, afin d'illustrer l'incidence des diverses situations de la vie courante au regard des règles applicables.

#### Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Les participants avaient déjà, indéniablement, des acquis qu'ils ont pu d'autant plus compléter qu'une partie des prestations servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux résulte de décisions des Instances de gestion de l'Organisme.

#### Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

La nécessité de cette heureuse initiative en faveur de la connaissance du Droit Social Monégasque est immédiatement apparue ; la conjonction de la règle de droit et d'une approche sociétale paraissant répondre à certaines préoccupations de participants dans le cadre de leur activité professionnelle.

#### Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

L'examen des programmes journaliers démontre une certaine ambition, louable certes, mais un ordre du jour légèrement moins fourni serait de nature à améliorer l'efficacité de la présentation, sur une plage horaire élargie, et à favoriser les échanges et interventions des participants.



### Bertrand Crovetto,

Attaché de Direction aux Caisses  
Sociales de Monaco  
Intervenant dans le module :  
"L'assiette des cotisations CCSS/CAR"

Les cours se sont bien déroulés et l'organisation était bonne. Je suis intervenu deux fois, la première sur

l'assiette de cotisation aux régimes sociaux monégasques, et la seconde sur le maintien de l'affiliation des salariés en cas de détachement à l'étranger. J'ai remarqué que malgré l'aspect très technique de ces sujets, les questions des étudiants étaient pertinentes, ce qui montre qu'ils étaient intéressés et désireux d'apprendre.

En termes de suggestions pour les prochaines sessions, il serait intéressant de procéder à un tour de table au début de chaque cours, afin que l'intervenant puisse savoir à qui il s'adresse et qu'il puisse, le cas échéant, adapter le niveau de son intervention. Au global, j'en retiens une expérience très positive.



### Gert van de Riet,

Attaché de Direction aux Caisses  
Sociales de Monaco  
Intervenant dans le module :  
"Le risque maladie"

Comment se sont déroulés les  
cours ? Que retenez-vous de votre  
expérience ?

L'état d'esprit était évidemment excellent, avec une écoute de qualité malgré une matière, le Risque Maladie, ardue car très technique. Ceci ne me paraissait pas acquis dans la mesure où l'intérêt premier de ce D.U. me semble naturellement plus orienté vers les spécificités monégasques du Droit du Travail que vers le détail de nos prestations sociales, même s'il est essentiel d'en souligner la très grande qualité.

#### Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Pour la matière que j'ai animée, j'ai tendance à penser qu'il faut être partie prenante au service des prestations sociales pour s'in-

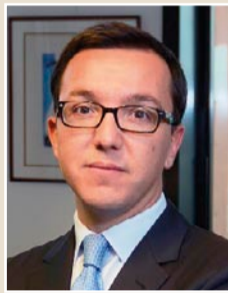
téresser à l'ordonnement juridique de la protection sociale. À défaut, la technicité de ce volet juridique induit nécessairement une méconnaissance de ce droit très spécifique.

#### Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

L'intérêt de traiter du volet Protection Sociale a été démontré par le contenu des présentations effectuées sur ce thème. Et les spécificités monégasques dans ce domaine sont réelles et empêchent l'analogie avec les prestations servies en France. Il est donc important de faire vivre et perdurer l'idée initiale de traiter la Protection Sociale et de ne pas se limiter aux seuls aspects du Droit du Travail.

#### Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Du fait de la technicité des thèmes développés par les Caisses, il convient de rester attentif à ne pas surcharger les emplois du temps lorsque ces matières sont abordées. La configuration de la salle utilisée n'est pas optimale pour les intervenants projetant une présentation, car elle impose de rester statique, tout en évitant de gêner certains participants.



### Maître Olivier Marquet,

Avocat Défenseur à Monaco,  
Associé de PCM Avocats

Comment se sont déroulés les  
cours ? Que retenez-vous de  
votre expérience ?

Les cours se sont très bien déroulés. L'objectif, d'un point de vue pédagogique, était d'enseigner notre savoir en droit social monégasque à l'aune de notre pratique.

#### Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

De manière générale les candidats au diplôme ayant une expérience professionnelle en Principauté de Monaco, ils avaient une certaine connaissance du droit social monégasque. La méconnaissance de certains aspects du droit social monégasque dépendait de l'expérience de chacun.

#### Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Le bilan est très positif, la promotion était à l'écoute et a manifestement fait l'acquisition d'un savoir. À charge pour eux désormais de l'appliquer.

#### Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Imprégnez-vous de l'esprit du droit social monégasque.



### Maître Thomas Giaccardi,

Cabinet Giaccardi Avocats (Monaco)

Les participants étaient motivés pour connaître le droit monégasque, au-delà même du droit social, et montraient à l'origine de la formation, une connaissance restreinte des

procédures monégasques. Cette formation innovante et complète leur a permis d'acquérir ces compétences.

Cette formation doit toutefois prendre ses marques et mes suggestions seraient de réajuster la préparation pédagogique pour une meilleure distribution et cohérence des interventions. Il conviendrait également d'améliorer la coordination administrative.



### Nathalie Tanzi

Managing Partner  
Tempest Legal Services Monaco SARL

#### Comment se sont déroulés les cours ? Que retenez-vous de votre expérience ?

Je suis intervenue avec ma collègue Anne-Fleur Grillot pour enseigner le cours en matière de protection des informations nominatives, dans le cadre des relations entre employeurs et employés. Il s'agit d'un sujet dont la connaissance dans l'entreprise, tant pour les employeurs que les employés, est essentielle car elle permet de développer la confiance. L'un



### Anne-Fleur Grillot

Legal Adviser

des enseignements piliers que nous avons prodigué concernait d'ailleurs les droits et les obligations de chacun en matière d'informations nominatives (collecte, traitement, accès : jusqu'où peut-on aller et que doit-on faire ?)

Le cours s'est déroulé de manière très interactive et les élèves étaient particulièrement impliqués et posaient de nombreuses questions en rapport avec leur expérience professionnelle, et parfois même personnelle. En effet tout le monde est concerné par ce sujet. Cela fut très enrichissant y compris pour moi en qualité d'enseignant car ces échanges permettent de mettre en perspective les connaissances théoriques, la règle de droit et les défis pratiques auxquels les élèves ont déjà été confrontés ou qu'ils pensent pouvoir rencontrer dans le cadre de leurs fonctions professionnelles à Monaco. Ces débats viendront certainement enrichir d'année en année le cours, au bénéfice des futurs élèves du D.U.

#### Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?

Tout le monde dispose d'une culture générale sur le sujet mais le droit monégasque de la protection des données nominatives reste encore assez méconnu des professionnels concernés. Les élèves faisaient souvent référence à des règles ou à des principes de droit français, pas forcément transposables à Monaco. Et surtout, on s'apercevait des limites des connaissances des élèves dès qu'il s'agissait d'aborder le détail de la législation, et par exemple de répondre à des questions essentielles telles que : Qu'est-ce qu'un traitement d'informations nominatives ? Qu'est-ce qu'une finalité de traitement ? Qu'est-ce qu'un responsable de traitement ? Quelles modalités pratiques et quel contenu mettre en œuvre pour fournir l'information légale aux personnes concernées ? Quelles formalités effectuer et comment ? Ces questions sont pourtant fondamentales car des traitements non déclarés ou mal déclarés auprès de l'autorité de contrôle compétente (la Commission de Contrôle des Informations Nominatives) sont des traitements illégaux, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner en matière contentieuse, notamment sur les questions de preuve.

#### Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?

Je pense que cette première promotion a répondu à toutes ses promesses. Les élèves étaient nombreux et impliqués. L'interactivité est ce que je retiendrais tout particulièrement. Pas de cours magistral mais au contraire des échanges, des idées, des questions pratiques. Je pense d'ailleurs que c'est suivant un tel modèle que l'ensemble du D.U. doit s'orienter pour répondre aux attentes légitimes d'élèves déjà insérés dans la vie professionnelle.

#### Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?

Continuer dans cette voie d'interactivité y compris de cas pratiques. Je pense que le D.U. doit véritablement s'inscrire dans un cadre pratique du fait de la nature de son public. Il faut donc encourager l'ensemble des enseignants à suivre ce modèle.



### Pascale Le Foll-Forchino,

Conseil juridique à Monaco

En qualité d'intervenante au Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, j'ai pu constater une forte implication des participants. Ceux-ci étaient essentiellement issus de divers milieux professionnels et étaient particulièrement réceptifs aux formations dispensées. Une étudiante, en master 2 à Nice, était également particulièrement intéressée par le particularisme du droit social monégasque.

L'expérience a été enrichissante et les échanges particulièrement positifs. Les participants étaient demandeurs des spécificités du droit social monégasque par rapport au droit social français. De nombreuses questions ont été posées sur la législation monégasque qui n'est pas codifiée. La jurisprudence très importante des tribunaux monégasques a également été évoquée. Le droit social monégasque, parfois méconnu, a pu être traité par des professionnels de la place qui le pratiquent quotidiennement. Le bilan me semble positif pour cette première promotion.

Au titre des suggestions, pour la prochaine promotion, il conviendra à mon sens de développer, en plus du côté théorique, l'aspect pratique de certains modules de formation.



**Jean Billon,**  
Conseil Juridique,  
Billon Conseil & Services  
(Monaco)

**Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?**

Compte tenu de la taille restreinte du groupe, l'atmosphère des cours a été plutôt conviviale. Partant d'un support succinct sur la matière traitée, la tâche des intervenants était de développer, avec des références aux textes ou avec l'évocation de jurisprudence, le sujet abordé. Les auditeurs intervenaient relativement peu mais prenaient beaucoup de notes. Mon impression était qu'il y avait de leur part une demande réelle sur tous les sujets, en tout cas pour ceux que j'ai été amené à traiter avec eux.

**Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?**

La plupart d'entre eux sont déjà dans l'environnement monégasque. Ils n'ignoraient pas l'existence du droit social monégasque, mais ils étaient en forte demande de structuration de leurs connaissances.

**Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?**

À l'exception de deux auditrices qui ont très vite abandonné, l'ensemble était particulièrement motivé pour accéder au droit monégasque sous une forme suffisamment structurée. Cela démontre, s'il en était besoin, qu'une présentation organisée du droit du travail monégasque répond à un besoin essentiel. En effet ce cursus permet de tordre le cou à des idées reçues quant à une prétendue influence, qui n'existe pas, du droit français vers le droit monégasque, alors que toutes les questions qui se posent doivent recevoir des réponses purement monégasques.

À l'évidence l'expérience doit continuer. Cette formation s'adresse essentiellement à des personnes qui ont déjà établi un lien ou vont établir un lien avec l'environnement monégasque dans lequel leur vie professionnelle va évoluer. Je suis plus réservé pour l'intérêt de cette formation pour de jeunes étudiants qui ne sont pas encore entrés dans la vie professionnelle pour qui l'enseignement dispensé ne correspondrait pas encore à une attente identifiée de leur part.

**Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?**

L'association doit poursuivre sa tâche et continuer la structuration des interventions, et même la diversité des intervenants, pour rendre encore plus vivantes chacune des matières abordées dans le cadre du droit du travail monégasque. La répartition des interventions dans le temps, sur une plus longue période, permettra aux auditeurs de mieux profiter et de mieux mettre en forme ce qu'ils auront acquis après chacune des interventions de professionnels qui leur seront proposées.

Je souhaite proposer aux intervenants de réfléchir à l'organisation, en plus des "cours", d'une sorte de travaux dirigés dont l'objectif serait de consolider, grâce à des exemples concrets, les sujets traités par les intervenants. L'on pourrait même envisager de réfléchir à ce que ces sessions soient animées par d'autres que les intervenants, et pourquoi pas des anciens auditeurs en retour d'expérience, ce qui sera gage d'un double éclairage d'une même matière.



**François Zonda,**  
Responsable du Service  
Indemnisation, Cabinet Saccone  
Assurances.  
Intervenant dans le module :  
"Les maladies professionnelles  
et les accidents du Travail"

**Comment se sont déroulés les cours ?**

De manière très satisfaisante. Avec mes deux co-intervenants (Madame Christine Gailhbaud, Avocate au Barreau de Grasse et enseignante à l'Université de Nice, et Monsieur Gérard Vachet, Professeur, Directeur de l'Institut du droit social à l'Université de Toulon), nous avons pu rapidement trouver la complémentarité nécessaire pour rendre nos interventions respectives vivantes et, je pense, relativement intéressantes si je me réfère à la participation très pertinente et très intense

des élèves à notre cours lequel a dépassé d'1 heure 40 le délai initialement fixé ! Sur ce point, la proximité et la disposition au sein de la salle des intervenants et des élèves a induit cette interactivité positive.

**Que retenir de votre expérience ?**

Intervenant sur un sujet que je pratique dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai pu mesurer, par les questions et les interventions des élèves, le nécessaire équilibre que nous devons en permanence respecter entre le théorique et le pratique.

**Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?**

Aucunement. Bien au contraire j'ai été agréablement surpris par la qualité et le niveau de connaissance que possédaient de nombreux élèves dont la plupart occupent dans leur vie professionnelle des postes à responsabilité.

**Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?**

Positif. Je tiens tout d'abord à souligner le dévouement et la disponibilité du personnel de la FEDEM qui place et accueille l'intervenant dans les meilleures conditions. En second lieu, cela m'a permis de réaliser que le besoin de savoir et de connaissance doit animer chaque individu, et ce quel que soit son âge ou sa situation sociale, ce fut le cas en l'espèce.

**Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?**

Ne rien changer, ce fut parfait !



**Maître Christian Delplancke,**  
Avocat-Conseil en Droit social  
à Nice, Talliance Avocats,  
Chargé d'enseignement à  
l'Université de Toulon

Intervenant dans le module : "Les clauses essentielles et les autres clauses du contrat de travail"

**Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?**

Les cours se sont déroulés de la meilleure des façons. Il est d'abord très gratifiant de participer à l'avènement d'un nouvel enseignement mais surtout tous les participants ont été attentifs et réactifs, c'est un encouragement.

**Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?**

Certainement pas. Les participants étaient des professionnels quotidiennement confrontés à des questions de droit social. Il n'y avait pas de méconnaissance mais plutôt une recherche de structuration des connaissances et de leur mise en perspective.

**Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?**

Je suppose qu'il y aura des ajustements à apporter dans le contenu et l'articulation du programme mais à l'évidence le droit social monégasque méritait un tel enseignement.

**Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?**

Mon intervention était centrée sur les clauses du contrat de travail et leurs modifications. Ce thème, avec d'autres, se prête assez bien à des études de cas. Peut-être pourrait-on envisager cela dans l'avenir.



**Maître Mehdi Caussanel-Haji,**  
Avocat Associé, Conseil en Droit  
du Travail, de la Sécurité Sociale  
et de la Protection Sociale,  
Barthélémy Avocats

**Comment se sont déroulés les cours ? Que retenir de votre expérience ?**

Nous avons décidé que les interventions devaient certes montrer les particularités du droit social français mais surtout rappeler une évidence pour notre Cabinet, le droit social ne doit pas être vécu comme un mal nécessaire mais comme un outil d'optimisation du fonctionnement de l'entreprise. Les cours ont été facilités par la proximité avec les élèves et la facilité qu'ils ont, compte tenu de leur expérience professionnelle, de pouvoir interagir avec les

enseignants. Cette expérience a naturellement été stimulante compte tenu des ambitions de ce D.U. et de l'équipe qui le porte.

**Avez-vous constaté une méconnaissance particulière du droit social monégasque ?**

Je ne l'ai pas constaté. J'ai plutôt noté une curiosité de la pratique du droit social et le souhait de ne surtout pas le vivre comme étant une "gestion des contraintes". J'ai l'impression, au travers des échanges que j'ai pu avoir avec cette promotion, que certains avaient conscience de leur rôle organisateur au sein des entreprises.

**Quel bilan tirez-vous de cette première promotion ?**

Impossible de procéder à une comparaison, bien évidemment. Cette promotion est révélatrice de ce que les enseignants attendent : une promotion attentive, curieuse, dynamique et qui n'hésite pas à poser des questions pour approfondir certains points. Cela permet à l'ensemble de la promotion de progresser et aux plus timides, quand il y en a, d'intervenir à leur tour.

**Quelles suggestions auriez-vous pour la prochaine promotion ?**

Si je devais en faire une, éventuellement la mise en place de travaux dirigés pour clôturer chacun des grands thèmes étudiés : cela permet de mesurer tous les enjeux des points qu'ils ont étudiés, d'appréhender concrètement les situations que chaque entreprise est amenée à vivre régulièrement et de proposer une solution adaptée... tout en s'entraînant pour l'examen final.



**Maître Bruno Siau,**  
Maître de Conférences à la  
faculté de droit de Montpellier,  
Avocat, Cabinet Lexcellis.

Intervenant dans le module : "Le contrat de travail" (la conclusion du contrat et les clauses essentielles du contrat pour nous faire partager sa vision comparative en droit du travail français et en droit du travail monégasque)

L'intérêt de cette formation est évident, tant pour les auditeurs que pour les intervenants. En effet la méconnaissance du Droit social monégasque des deux côtés de la frontière, est flagrante et ne doit pas perdurer.

L'apport essentiel de cette formation est l'intervention en binôme d'universitaires et de praticiens expérimentés, devant une promotion réduite, et dans le cadre de sessions interactives où le rappel des mécanismes juridiques est immédiatement illustré par des exemples concrets. Pour la plupart ces illustrations font appel à des dossiers ou des litiges "vécus".

L'intérêt manifeste des auditeurs pour cette méthode, au-delà bien sûr des thématiques abordées, encouragent l'équipe pédagogique à réitérer cette formation lors de la prochaine session 2017. Les responsables RH, dirigeants d'entreprises, conseils et partenaires installés en Principauté ou en France, sont évidemment concernés.

**Fabien Champarnaud,**  
Directeur Adjoint Prestations Familiales,  
CAF (France)

J'ai été honoré de participer à cette première promotion. Je ne suis intervenu dans cette formation que pour une partie spécifique qui concerne le droit des prestations familiales françaises et ses interactions avec le droit social monégasque.

L'ambition de mon intervention était que les étudiants aient une connaissance suffisante des mécanismes de compensation au titre des prestations familiales entre la France et Monaco mais également des prestations familiales françaises que leurs salariés peuvent percevoir lorsqu'ils habitent en France et travaillent à Monaco, ou l'inverse.

Mon intervention, conjointe avec celle de M. Philippe Botto, Directeur Adjoint des Caisses sociales, était planifiée sur deux heures, et notre sujet aurait peut-être mérité un peu plus de temps car il est assez complexe et en effet peu connu. Néanmoins les grands principes et les réflexes à acquérir ont été transmis.

## RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE

Le 30 juin, dans la salle d'audience du Conseil d'Etat, s'est déroulée la cérémonie de remise des diplômes de cette première promotion. Philippe Orтели, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, est intervenu à cette occasion.

### Discours de Philippe Orтели, Président de l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque

*"Bienvenue à tous dans ce lieu prestigieux. Je tiens tout d'abord à remercier Son Excellence Monsieur Philippe Narmino, Directeur des Services Judiciaires, de nous accueillir ici pour cette première remise des diplômes d'université de droit social monégasque. Je vous remercie d'être présents aussi nombreux.*

*Monaco est un Etat de droit doté d'un modèle socio-économique avancé et spécifique. Pour réguler, encadrer et donner un contexte juridique à cet environnement favorable, il faut s'appuyer sur le droit. C'est cela qui nous a amené, dans un monde où tout va plus vite, à préparer et mettre en place un cursus diplômant en droit social. Tout va très vite, on le voit avec la législation qui évolue. Hier soir encore, le Conseil national a voté à l'unanimité la loi sur le télétravail. C'est un vrai progrès, et je pense que beaucoup de salariés vont pouvoir en profiter, ce qui va leur amener une meilleure qualité de vie. Dans cet environnement spécifique qu'est Monaco, il nous a paru important d'organiser la transmission de ces savoirs.*

*La réflexion de créer ce diplôme a été initiée dans les années 2000 avec l'ancien Président de la FEDEM, Francis Griffin, et surtout avec Maître Jacques Barthélémy, un très grand nom du droit social en France. Toutes ces années, il s'est battu à nos côtés pour porter ce projet jusqu'à sa concrétisation. Je remercie aussi l'Administration, Monsieur Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement – Ministre de l'Intérieur, et Madame Isabelle Bonnal, Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour leur soutien et pour avoir accepté ce projet de D.U., ainsi que la Faculté de Montpellier qui nous a soutenus par rapport au système diplômant français.*

*Aujourd'hui, l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque est très fière d'être dans ce lieu,*



*symbole de justice, pour clôturer ensemble la première session de ce Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque. Durant cette formation, une quarantaine d'intervenants de très grande qualité ont enseigné les spécificités du droit social sous une double composante : droit du travail et droit de la sécurité sociale. Quinze stagiaires, issus en majorité du monde de l'entreprise, ont pu en mesurer toute la portée et le sens.*

*Cette transmission du savoir est fondamentale. Nous sommes dans une civilisation qui avance. Il y a eu des gens avant nous, il y a nous, et puis il y aura nos enfants. Transmettre ce qui a été créé est essentiel. Cela me rappelle le proverbe : "Tout ce qui n'est pas donné est perdu". C'est vraiment le sens de ce que nous avons essayé de faire avec vous toutes et tous ici : vous transmettre ce droit et mettre en place une structure qui, année après année, diffusera ce savoir, et peut-être même dans le futur créer un club de réflexion pour se réunir et réfléchir tous ensemble à ce qui fonctionne, à ce qu'il faudrait faire évoluer, afin de faire des propositions dans l'intérêt de notre droit social, qui est très spécifique et fait partie de notre particularisme et de notre capacité à avoir une économie fondée sur la connaissance.*

*Je dis parfois dans les journaux qu'à Monaco, nous n'avons pas de pétrole, pas d'agriculture, nous n'avons que le cerveau des personnes qui travaillent ici, et malgré cela, grâce à nos Princes et à ce système créé il y a une centaine d'années, notre pays continue de progresser. Le droit social monégasque fait partie de ce système et il est donc indispensable de le transmettre parce qu'il épouse notre réalité économique et politique et qu'il se différencie grandement du droit social français.*

*Lors de la formation qui s'est étalée sur six mois, les étudiants ont écouté les cours, se sont appropriés les textes et ont acquis*

*des réflexes. Ils vont pouvoir appliquer et restituer aux entreprises monégasques ce qui leur a été transmis et ainsi éviter les risques d'insécurité juridique et de judiciarisation des rapports de travail, conséquences de la non-application ou de l'application erronée des textes. C'est crucial pour nous car nous nous sommes aperçus que des chefs d'entreprises ne maîtrisent pas assez ce droit du travail. Le Tribunal du travail en voit d'ailleurs régulièrement qui n'ont pas appliqué la loi par manque de connaissances. Il faut donc que ce droit soit mieux connu afin qu'au moins les chefs d'entreprises respectent les textes et que les rapports sociaux entre les entreprises et leurs salariés soient basés sur les bonnes règles.*

*Pour valider cette formation, des examens ont eu lieu en juin et quinze étudiants y ont participé avec courage. Ils étaient dix-sept inscrits au départ mais deux d'entre eux ont renoncé assez vite en raison de difficultés de gestion du temps. J'espère qu'ils reviendront pour la prochaine session qui sera organisée différemment et à laquelle cinq personnes sont déjà inscrites. Nous débiterons plus tôt, sans doute début novembre, pour permettre un meilleur étalement des cours. Même si ce n'était pas parfait, cette première session s'est bien passée. Preuve en est : sur les quinze étudiants, douze ont été reçus à l'examen, dont trois avec la mention "Bien", cinq avec la mention "Assez Bien" et quatre avec la mention "Passable". Trois étudiants ont échoué mais méritent de se voir remettre une attestation de suivi, pour leur assiduité et les efforts fournis.*

*Je tiens encore une fois à remercier tous les intervenants qui ont donné de leur temps. Nous avons vraiment apprécié leur implication, ainsi que l'énergie et le professionnalisme qu'ils ont mis dans la transmission de leur savoir.*

*Bravo et merci à tous".*

## QUELQUES TÉMOIGNAGES DE MEMBRES DU JURY

*Les examens ont eu lieu en juin dernier. Ils comportaient deux épreuves écrites, un cas pratique et une dissertation, et un grand oral. Des membres du jury ont bien voulu apporter leur ressenti sur cette première promotion.*

### Résultats des examens :

- 15 candidats
- 12 reçus
- 3 mentions "Bien"
- 5 mentions "Assez Bien"
- 4 mentions "Passable"



**Nathalie Tanzi,**  
Managing Partner,  
Tempest Legal Services  
Monaco SARL

#### Quel a été le niveau général de cette promotion ?

Le niveau général de cette promotion était très satisfaisant et témoigne de l'attrait du public pour ce Diplôme d'Université, excellente formule pour allier enseignements théoriques et

pratiques. Les cours étant très diversifiés, sur des sujets très différents, cela a permis à chacun de profiter de l'expérience professionnelle déjà acquise pour compléter ou acquérir une nouvelle formation. Aux côtés d'étudiants, les professionnels étaient très nombreux. Le fait que le D.U. offre une large gamme d'enseignements permet à chacun de retrouver une connaissance, de la valider et de l'approfondir.

#### Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

Pratiquer et continuer à se former. Il faut toujours se former d'une manière ou d'une autre. Le D.U. ouvre ainsi la voie pour permettre aux étudiants de continuer à approfondir, s'ils le souhaitent, tel ou tel point particulier de l'enseignement donné.

#### Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

J'ai toujours, dans ma vie professionnelle, aimé enseigner à des publics variés (étudiants, professionnels). Car en enseignant, on apprend aussi. Cela est encore le cas de ce D.U. en raison des différents horizons des étudiants et des enseignants. Les échanges dans le cadre du Jury ont été particulièrement constructifs, et il serait bien de continuer à mêler des expériences professionnelles variées dans la composition du Jury, qui est le reflet de la diversité des matières étudiées dans le cadre du D.U.



**Maître Olivier Marquet,**  
Avocat Défenseur à Monaco,  
Associé de PCM Avocats

Quel a été le niveau général de cette promotion ?

Le niveau moyen de la promotion était relativement élevé, avec un écart marqué entre les meilleurs élèves et les moins bons.

#### Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

Faites preuve d'imagination et d'intelligence. Le droit social sera toujours confronté à un environnement en constante et perpétuelle évolution.

#### Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

J'ai éprouvé un grand plaisir à enseigner à des personnes qui disposaient, pour la plupart, d'un bagage pratique et, pour certains, théorique notables. Le bilan est extrêmement positif. La formation a pour objectif de transmettre notre savoir et pratique du Droit Social Monégasque et ainsi d'en permettre sa bonne application.



**Jean Billon,**  
Conseil Juridique,  
Billon Conseil & Services  
(Monaco)

#### Quel a été le niveau général de cette promotion ?

La majorité des auditeurs avait déjà une expérience en Principauté de Monaco. Leur niveau de connaissance leur permettait de formuler des questions pratiques en référence à des expériences qu'ils avaient vécues. Le fait que les intervenants soient des professionnels permet de penser qu'ils ont trouvé dans les différentes sessions de quoi structurer leurs connaissances. ➤

### Quels conseils donneriez-vous aux nouvellement diplômés pour profiter au mieux de cet enseignement ?

La remise des diplômes à ceux qui ont passé avec succès les épreuves écrites et orales a constitué une reconnaissance de leur application dans ce cursus dont on peut sincèrement penser qu'il répondait à un besoin. Je suis conforté, après ce premier cursus, dans l'idée que cette formation s'adresse à ceux qui ont déjà été confrontés à la pratique quotidienne de l'environnement du travail à Monaco.

### Quelle expérience avez-vous retiré de cette aventure ? Quel bilan en tirez-vous ?

La correction des épreuves écrites m'a permis de mesurer le degré de restitution, par les auditeurs, de leur compréhension, sur le plan de la formalisation.

Quant aux épreuves orales, elles ont été une bonne occasion, pour chacun des membres du jury, de dialoguer avec les candidats, d'une part pour les aider à formuler leur exposé, mais aussi, d'autre part, de leur donner une chance de répondre de manière appropriée à des questions complémentaires, grâce auxquelles certains ont gagné quelques précieux points.

Ces épreuves ont en tous cas, pour tous les candidats, heureux et malheureux, fait la démonstration de l'implication des auditeurs pendant tout le cursus.

En tant que membre du jury d'examen, et après bilan des épreuves écrites et des épreuves orales, je pense qu'il sera opportun de discuter avec l'ensemble des intervenants à venir, sur quelques améliorations à apporter tant sur les épreuves écrites que pour le déroulement des épreuves orales.

Je suis convaincu que cette formation pourra s'inscrire dans la régularité, car le nombre de demandeurs de structuration des connaissances de l'environnement monégasque ira croissant.

## QUELQUES TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS

Des étudiants ont aussi apporté leurs témoignages qui nous permettent de vivre de l'intérieur cette première promotion.



**Alexia Assenza,**  
*Étudiante, et depuis embauchée au sein du Cabinet Grimaud-Palmero*

J'étais la seule étudiante à suivre cette formation. Titulaire d'une Licence d'Administration Economique et Sociale (AES) et d'un Master I en Droit des Affaires obtenus à l'Université de Nice Sophia Antipolis, je viens de terminer un Master II en Gestion des Contentieux Privés dont les résultats seront connus début juillet. Pour valider ce Master, j'ai dû effectuer un stage en Principauté, au sein de l'étude d'huissiers de justice de Maître Patricia Grimaud-Palmero où j'ai eu la chance d'être embauchée en tant que Clerc début juin.

Les juristes sont généralement formés en droit français et doivent ensuite s'adapter aux spécificités du droit monégasque. Ce qui m'a attiré vers ce diplôme, c'est justement le fait qu'il soit spécifique au droit social monégasque. Tout au long de la formation, la richesse et les particularités de ce droit méconnu ont d'ailleurs bien été mises en exergue.

Etant donné que cette formation s'adressait majoritairement à des personnes déjà insérées dans le monde professionnel, en tant qu'étudiante, je me suis parfois sentie en décalage du fait de mon manque de pratique. En cela, cette formation m'a été très utile car elle m'a aidé à acquérir certains réflexes. Elle m'a apporté une nouvelle façon, plus professionnelle, de rechercher des informations ou d'aborder des problématiques juridiques.

À titre personnel, ce fut une expérience très positive, tant au niveau du contenu des cours, intéressants et enrichissants, de la qualité des échanges entre les intervenants et les élèves, que de l'ambiance entre les participants.



**Sophie Brezzo,**  
*Directrice Associée de BG Conseil RH*

Je tiens à remercier dans un premier temps tous les intervenants professionnels pour nous avoir transmis une approche claire et structurée du droit social monégasque et de nous avoir appris à maîtriser les risques juridiques et les précautions à prendre pour mieux les prévenir.

En tant que chef d'entreprise monégasque exerçant mon activité dans le domaine des ressources humaines, il était important pour moi de maîtriser le droit social dans sa globalité, d'acquérir les bons réflexes juridiques et dégager des solutions pratiques en tenant compte des spécificités de chaque entreprise.

Un grand merci à l'équipe de la FEDEM pour leur accueil sympathique et le soutien qu'elle nous a apporté tout au long de l'année.



**Caroline Chevaux,**  
*Assistante de Direction, EMT*

Assistante de Direction au sein de l'entreprise EMT, je suis confrontée en permanence aux besoins en ressources humaines alors que mon cursus n'était pas juridique puisque ma formation initiale était en commerce international. J'ai également une expérience de quinze ans dans le secteur de l'intérim, dont un an en tant que Responsable d'agence.

Mon objectif principal était donc d'acquérir une vision globale du droit social monégasque, afin de pouvoir mieux l'appliquer au quotidien. Les ressources humaines sont stratégiques, il est donc nécessaire d'en connaître les fondations. Je voulais aussi me créer un réseau pour pouvoir échanger sur des problèmes concrets.

La formation a totalement répondu à mes attentes. Les intervenants étaient de grande qualité et j'ai beaucoup apprécié les parallèles avec la situation française, qui m'ont permis de mieux comprendre les particularités monégasques, et notamment la souplesse de son droit, et le fait que chaque cas y est unique. J'ai déjà eu l'occasion de mettre en pratique dans mon métier ce que j'ai appris, et je sais maintenant où chercher les informations quand j'en ai besoin. Le diplôme m'a aussi donné de la crédibilité et de la visibilité sur les questions de droit qui sont importantes.

Pour les prochaines sessions, je suggérerais de mieux expliquer dès le début la forme de l'examen final, afin que chacun puisse mieux s'y préparer. Il serait aussi important de chercher à conserver l'homogénéité du groupe, qui a permis une excellente ambiance.

Nous avons même décidé de créer une association des anciens élèves, qui permettra à la fois de cultiver l'entraide entre nous, et de pouvoir aider les candidats des prochaines sessions.



**Marie Concas,**  
*Responsable Administratif et Financier d'Interplast*

J'ai été très heureuse de participer à la 1ère promotion du D.U. de Droit Social Monégasque. Ce furent 6 mois intenses, concilier période de bilan, le travail courant et les cours. Cela m'a beaucoup apporté, tant sur les connaissances, qu'humainement. J'ai pu approfondir certains points que je connaissais déjà, en avoir une approche différente et également découvrir des thèmes tels que la CCIN, le risque maladie, que je n'ai pas pratiqués au cours de mes différentes expériences professionnelles.

La fin de l'année avec les examens a été une période de grande implication dans les révisions, générant beaucoup de stress mais créant une véritable synergie avec certains élèves. Il serait bien d'informer les élèves sur les modalités des examens de fin d'année, afin qu'ils soient préparés, dès le commencement de la 2ème session.

Ce fut une très belle expérience, merci encore à toute l'équipe de la FEDEM, pour leur écoute, leur patience, et leurs conseils, je remercie également mon employeur pour m'avoir permis de participer à cette très belle aventure et surtout pour m'avoir fait confiance jusqu'au bout.



**Charline Hering,**  
*Directeur Administratif et Financier à la Fédération Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF)*

Lorsque j'ai commencé à travailler en Principauté de Monaco, il y a plus de vingt ans déjà, la gestion du personnel a commencé à faire partie de mon lot quotidien et j'ai rencontré beaucoup de difficultés à appréhender les spécificités du Droit Social Monégasque car peu de documentation était disponible. Au fil des ans, j'ai progressé dans mes connaissances et grâce à l'aide de professionnels juridiques, j'ai appris à éviter de traiter les situations qui se présentaient à moi avec l'approche française !

J'avais pourtant un regret, aucun diplôme n'existait... je savais qu'un projet était en cours depuis plusieurs années, lorsqu'il a enfin vu le jour grâce à la ténacité et l'engagement d'un certain nombre de personnes (j'en profite pour les remercier), je n'ai pas hésité une seconde à m'inscrire.

La qualité des intervenants et des cours m'a non seulement permis d'approfondir mes connaissances mais également de découvrir certains aspects que j'ignorais.

J'espère que ce diplôme va perdurer pour faire connaître les spécificités du droit monégasque, le faire vivre et évoluer. Encore merci pour ce beau projet !



**Pascale Fabrizzi,**  
*Juriste, Cabinet François-Jean Brych*

Juriste au sein du cabinet d'expertise comptable François-Jean Brych depuis bientôt 5 ans, je travaille à Monaco depuis plus de 20 ans. J'ai le goût d'apprendre et au travers de cette formation, j'ai atteint mon principal objectif de compléter et d'approfondir mes connaissances en droit social monégasque. De par mon métier et mon expérience, je disposais déjà de certaines connaissances mais ce fut l'occasion d'en obtenir véritablement la certification et d'en acquérir de nouvelles.

Cette formation m'a aussi permis de faire des rencontres intéressantes. La diversité des participants, tant au niveau des intervenants que des élèves, était également très enrichissante. J'ai presque eu l'impression de retourner sur les bancs de la faculté, et comme j'aime apprendre, c'était une sensation agréable.

Cela m'a aussi permis d'acquérir certains réflexes comme par exemple de repenser à certains points évoqués durant la formation. Mon ressenti est donc très positif. Ce fut globalement une bonne expérience, tant professionnellement qu'humainement, et ce diplôme est un vrai plus.



**Cécile Pellerin,**  
Comptable

J'étais très contente de faire cette formation. Je suis Comptable pour huit employeurs monégasques et travaille seule, avec le risque de ne pas toujours me poser les bonnes questions, d'agir par automatisme, ce qui entraîne parfois des choix non judicieux.

Les intervenants étaient de très grande qualité. J'ai beaucoup apprécié les rencontres faites au cours de cette formation : il y avait une très bonne équipe et de belles synergies. Je n'en ai retiré que du bénéfique, j'ai beaucoup donné mais j'ai aussi beaucoup reçu. Cela m'a également permis de nouer des liens solides et je sais désormais à qui m'adresser en cas de besoin ou de doute. Au-delà, je voulais également acquérir certains automatismes dans la recherche d'informations.

Cette formation s'est étalée de janvier à juin : ce fut parfois difficile de la concilier avec les contraintes professionnelles car c'est la période de l'année la plus chargée pour les Comptables. Autres suggestions pour le futur : il faudrait avertir les étudiants de la forme de l'examen final car nous avons compris que le cursus serait validé par un simple QCM et avons été surpris. Uniformiser les slides des cours et les donner aux étudiants dès le début seraient aussi un plus pour faciliter l'assimilation des connaissances. Pour les comptables, un jour de formation supplémentaire dédié aux méthodes de calcul, par exemple des soldes de tout compte, aurait été apprécié.

Globalement, ce fut une expérience très positive, et à titre personnel, je suis heureuse d'avoir obtenu ce diplôme. Dans mon métier, il me donne plus d'assurance et une meilleure reconnaissance. Je suis persuadée qu'on grandit des rencontres que l'on fait, et cette formation m'a beaucoup fait grandir.



**Karine Sidaner,**  
Responsable des Ressources Humaines, CCA International

Juriste de formation, Responsable des Ressources Humaines de CCA International, j'ai le goût du droit et mon intérêt était d'approfondir ma connaissance d'un droit particulier et encore trop peu reconnu. Mon ressenti est très positif : toute la formation était bien organisée, les intervenants de qualité, et l'approche très professionnelle. De plus, elle m'a permis de développer ma connaissance de problématiques auxquelles je suis moins souvent confrontée au quotidien.

La taille du groupe a permis des partages d'expériences enrichissants aussi bien avec les intervenants qu'entre les élèves. Je conseillerais cette formation aux étudiants dans leur cursus afin de leur permettre d'acquérir une spécialité mais également à tous les professionnels ayant à approcher cette matière dans leurs pratiques.

Auparavant, je pouvais dire que je pratiquais un droit qui n'était pas enseigné et qui se transmettait par la pratique, maintenant je suis heureuse qu'il soit véritablement reconnu par un diplôme d'université.



**Cathy Amram,**  
Responsable RH & Administratif, Groupe Promepa Rocamed

Je suis Responsable RH & Administratif du groupe Promepa Rocamed qui emploie 50 personnes, où j'ai aussi en charge les ressources humaines. Je m'étais donc inscrite pour répondre à des besoins pratiques : être capable de résoudre les difficultés liées à la paie, aux élections du personnel... Cette formation, très intéressante, m'a beaucoup apporté au quotidien.

La plus grande difficulté a été de trouver le temps nécessaire sans négliger mes activités professionnelles. Le démarrage en janvier a coïncidé avec la période des bilans, qui est déjà très chargée. Pour les prochaines sessions, il faudrait se caler sur le calendrier universitaire, d'octobre à juin, ce qui permettrait de mieux répartir la charge de travail. Une autre suggestion serait de plus regrouper les cours par thèmes. Bien sûr, cela est dépendant des disponibilités des intervenants, mais ce serait un plus pour les candidats.

Je soulignerais aussi que l'ambiance était excellente, pas dans la compétition mais dans l'effort commun. Aussi, je propose la création d'une association des anciens, qui permettrait d'échanger et de poursuivre cette entraide.

En conclusion, je m'étais inscrite pour l'apport pratique, pour répondre à mes questions quotidiennes. La formation a répondu à mes attentes, et en plus, elle m'a fait prendre goût au droit !



**Daniel Cavassino,**  
Président d'Azur Tech

Le premier apport de cette formation, c'est la mise à niveau juridique : je croyais bien connaître le droit social monégasque mais je me suis rendu compte que je pouvais avoir des lacunes ou commettre des erreurs, principalement en faisant référence au droit français. Ces deux droits présentent des divergences souvent méconnues. Les sujets abordés étaient également très intéressants, et j'ai beaucoup appris concernant le règlement intérieur ou les délégués du personnel par exemples. L'aspect pratique est un autre apport de cette formation car nous avons eu en face de nous pendant 5 mois des intervenants de haut niveau en prise directe avec le droit du travail monégasque.

Au-delà, les interactions entre les étudiants, issus d'horizons variés, étaient enrichissantes. Nous n'étions que deux chefs d'entreprises, les autres élèves étant majoritairement des salariés cadres. C'était intéressant de pouvoir discuter tous ensemble de problématiques juridiques et de comparer nos réflexions.

À titre personnel, je considère que mon objectif d'améliorer mes connaissances en droit social monégasque, afin de les mettre en pratique au sein de mon entreprise, est atteint. Etant également juge assesseur au Tribunal du Travail, amené à juger des entreprises et des salariés, et parfois à les condamner à payer des sommes importantes, j'estime normal, voire indispensable, d'être formé pour pouvoir exercer cette responsabilité dans des conditions optimales de connaissance du droit qui s'applique en Principauté. Je suis d'ailleurs surpris que le Tribunal du Travail ne propose pas cette formation à ses juges assesseurs.

Pour la prochaine promotion, je suggérerais de se caler sur le calendrier universitaire, d'octobre à juin, afin de mieux répartir les cours et la charge de travail. La formation était trop condensée et difficile à suivre pour un chef d'entreprise qui, après avoir fini les cours à 18h30, devait aller au bureau et y rester jusqu'à 21 heures pour compenser.

Le bilan est néanmoins très positif. Ce fut une expérience formatrice, et pour la prochaine session, je la recommanderai à mon fils.



**Xavier Gluszyk,**  
Responsable Gestion Individuelle et Recrutement, CFM Indosuez Wealth

Bien qu'il soit facile de penser que le droit social monégasque est une matière simple, il s'avère que dans la pratique, son utilisation n'est pas toujours aussi aisée. En m'inscrivant à cette formation j'avais plusieurs objectifs. Tout d'abord, celui d'appréhender les spécificités du droit social monégasque en acquérant une bonne connaissance du droit des relations individuelles et collectives de la Principauté, ainsi que de créer un réseau de contacts professionnels Ressources Humaines. Et bien sûr, le dernier et pas des moindres, obtenir un diplôme qualifiant.

Au fil des interventions de ce Diplôme d'Université en droit social monégasque, j'ai pu acquérir, par les différents thèmes abordés et par la qualité des interventions, les bonnes pratiques à adopter dans mon métier de Responsable Gestion Individuelle et Recrutement. Ce diplôme m'a également permis de rencontrer et d'échanger avec des professionnels ayant les mêmes intérêts que les miens et les mêmes problématiques que les miennes.

Cette aventure a été intense et riche en savoir, en rencontres... J'ai été ravi d'avoir pu participer à la première promotion et je remercie la FEDEM pour son investissement, l'Université de Montpellier pour son organisation, et bien évidemment l'ensemble des intervenants qui ont su partager leurs connaissances avec nous tous.

Je souhaite une longue vie au D.U. de droit social monégasque et n'hésiterai pas à recommander cette formation.



**Sébastien Martinez,**  
Responsable Ressources Humaines, Centre Cardio-Thoracique de Monaco

J'ai été très satisfait de faire partie de cette première promotion. Ce fut une expérience enrichissante, tant sur les plans professionnel que personnel. La taille réduite de notre groupe a facilité le partage d'expériences et les échanges avec les différents intervenants. Le haut niveau des prestations de ces derniers est d'ailleurs à souligner.

Concrètement, cette formation m'a permis d'approfondir mes connaissances juridiques et d'acquérir une vision plus complète de l'ensemble des textes relatifs au droit social monégasque. L'obtention finale du diplôme me permet aujourd'hui d'attester de l'assimilation de cet apprentissage.

Pour les prochaines sessions, je proposerais d'associer davantage de magistrats et d'avocats de la Principauté afin de développer plus encore l'étude de la jurisprudence. Par ailleurs, du fait de la densité du programme, la répartition des cours sur une année universitaire complète, d'octobre à juin, permettrait de mieux concilier le suivi de ce cursus avec les obligations professionnelles. Il conviendrait également de préparer les étudiants plus longuement aux modalités d'examen car nous avons pour la plupart quitté les bancs de l'université depuis longtemps.

Enfin, l'édition d'un manuel qui recenserait tous les cours et récapituleraient les dernières jurisprudences serait un complément utile à la formation.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

**Au vu de l'importance de ce Diplôme d'Université, une prochaine session débutera au mois de novembre 2016, au lieu de janvier 2017, pour se terminer en juin 2017, permettant ainsi un meilleur étalement et une meilleure répartition des cours, avec autant d'intervenants de qualité.**

**Les inscriptions peuvent être adressées par voie postale à l'Association pour la Connaissance du Droit Social Monégasque, 20, avenue de Fontvieille, Le Coronado 98000 Monaco.**

**Il est également possible de venir rencontrer un représentant de l'Association pour obtenir de plus amples informations sur le Diplôme et les modalités d'inscription.** ■

